

ver deux ou trois brefs passages d'un éditorial paru dans *Le Légonnaire* sur ce point en particulier. Je n'ai pas l'intention de citer ces passages dans l'ordre. Je vais en choisir des extraits ici et là, mais je suis sûr quand même de ne pas fausser le sens de l'article:

La demande de la Légion était contenue dans une lettre envoyée au premier ministre, M. Pearson, le 26 août par M. Donald M. Thompson, secrétaire national, et ainsi conçue:

«Les membres de la Légion royale canadienne se sont toujours vivement intéressés aux événements qui influent sur les forces de défense du Canada. Un des objectifs énoncés dans notre loi de constitution est: «... de favoriser la paix, la bonne entente et l'amitié entre tous les peuples, tout en préconisant le maintien par le Canada de forces convenables et suffisantes sur terre, sur mer et dans les airs pour la défense de notre pays.»

Je saute deux paragraphes.

«Nous sommes profondément inquiets de certaines déclarations publiques récentes des partisans et des adversaires d'une unification complète des forces armées du Canada. Malgré nos efforts pour comprendre la situation, nous devons avouer que, faute d'information et d'explications autorisées et claires, nous sommes, pour l'instant, incapables d'en arriver à une saine conclusion.

La Légion royale canadienne ne s'intéresse pas à la politique partisane qui semble se développer en marge de cette question.»

Je passe au paragraphe suivant:

La Légion royale canadienne exhorte le gouvernement à éclaircir sans délai les plans détaillés concernant l'intégration, plus particulièrement l'unification proposée des forces armées, afin que les conclusions des organismes divers et des citoyens se fondent sur des renseignements officiels honnêtes et complets et sur des faits, non pas sur des rumeurs et des suppositions comme trop souvent à l'heure actuelle.

Cet éditorial prouve donc que la Légion canadienne était fort troublée parce que, en dépit de débats, de discussion et de déclarations pour ou contre, on ne lui avait pas donné les renseignements nécessaires pour tirer ses propres conclusions et décider de la valeur du programme. Je ne donnerai pas lecture des propos de l'amiral Landymore, mais j'aimerais à me reporter aux pages 6 et 9 du mémoire qu'il a préparé pour le comité de la défense nationale. Il s'inquiète d'un manque de renseignements et donc de l'impossibilité de décisions et d'instances intelligentes.

On parlait à profusion de l'unification et de l'intégration mais rien ne laissait prévoir les intentions du ministre quant à l'unification. Voilà un des facteurs qui avait vivement troublé le contre-amiral Landymore. Il a déclaré

que cela inquiétait ses officiers et ses troupes. Je n'approuve pas son attitude, ses propos, ses actes ni son influence, mais je comprends pourquoi il a adopté cette attitude. Une déclaration catégorique du ministre sur sa politique aurait pu éviter tout cela.

• (6.40 p.m.)

Le ministre mérite donc d'être blâmé pour avoir laissé persister cette incertitude. Cela ne pourrait que donner lieu au ressentiment et à l'antagonisme. Il n'en aurait pas été ainsi si les principaux intéressés avaient reçu des renseignements exacts. On aurait pu de cette façon écarter les rumeurs, les oui-dire, les fausses nouvelles et les déclarations erronées.

Le ministre doit être blâmé aussi pour avoir franchi des étapes de cette politique sans l'approbation du Parlement. Le député de Vancouver-Est (M. Winch) a longuement insisté sur ce point, et j'éviterai donc de le développer. Le ministre est coupable à cet égard, car il n'aurait pas dû aller si loin sans obtenir l'approbation du Parlement.

Nous partageons les principes dont s'inspire cette mesure et nous approuvons l'unification. Qu'on me permette de mentionner une déclaration, publiée sauf erreur en 1958, exposant les objectifs, les principes et les politiques du Crédit social. C'est la politique de notre parti et je tiens à la consigner au compte rendu. Je cite la page 10 de cette brochure qui déclare qu'en matière de défense nationale, le Crédit social préconise:

a) Une politique de défense réaliste, fondée sur les prémisses suivantes:

(1) Le Canada est et entend demeurer un pays non agresseur.

(2) L'aspect géographique et la population clairsemée du Canada rendent impossible la défense soutenue et efficace de son territoire contre un puissant agresseur sans l'aide d'autres pays.

b) Compte tenu de ces réalités, un gouvernement créditiste:

(1) Remanierait la stratégie de défense et les forces militaires du Canada par la suppression des dépenses inutiles affectées à des moyens désuets de défense, compte tenu des circonstances actuelles.

(2) S'appliquerait à constituer de puissantes forces, bien équipées et très mobiles, déployées stratégiquement et pouvant être aéroportées sans délai n'importe où au Canada.

Ayant appuyé une telle déclaration de principe, il nous serait difficile de faire volte-face, même si nous en avons le désir, et de nous opposer aux mesures proposées par le minis-